



Commission paritaire régionale des prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées inscrites aux titres I et IV de la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

**Objet : Procès-verbal de la 20^{ème} réunion du 02/10/2023 organisée par voie
dématérialisée via Zoom**

Direction générale - secrétariat du Conseil d'administration

Auteur du compte-rendu : Hélène TANG

Diffusion : mise en ligne sur DOCSCA et envoi par voie dématérialisée aux membres de la section professionnelle
assuré par le département de la gestion du risque maladie – AT/MP

Participants :

- **Au titre de la section professionnelle**

- ♦ Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM)

Mme BAUMANN (titulaire)

- ♦ Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI)

M. ATTAS (titulaire)

- **Au titre de la section sociale**

- ♦ Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

M. DELAYEN (titulaire) - Mme LALEAU (titulaire) - M. RÉDY (titulaire)

Excusés / absents :

- **Au titre de la section professionnelle**

- ♦ Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI)

Mme CREVEUX

- ♦ Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM/SYNAPSAD)

MM. RIXEIN - DES VILLETES

- Au titre de la section sociale

- ♦ Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

Mme CLÉRET

- ♦ Caisse régionale de mutualité sociale agricole d'Île-de-France

M. GRESILLE

Assistaient également à la réunion :

- Au titre de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

Mme HASPEL	Directrice de la relation client et des prestations
M. MOURÉ	Directeur du pilotage
Mme BOUCHET	Manager du département de la gestion du risque maladie et AT-MP
M. CRETAZ	Manager du service statistique
Mme SIGNARBIEUX	Responsable du service régulation de l'offre de soins (RFOS et vie conventionnelle)
Mme OTMANI	Responsable du service gestion du risque et lutte contre la fraude
Mme BROUARD DE BEER	Responsable du service appareillage
Mme BESSAS	Gestionnaire de projet au département de la gestion du risque maladie et AT-MP

- Au titre de la direction de la coordination régionale de la gestion du risque Île-de-France

M. BENOIT	Coordonnateur de projets (CPAM 75)
-----------	------------------------------------

- Au titre de conseiller pour la direction régionale du service médical d'Île-de-France

Mme le Dr AUGIER-LITZELMANN	Pharmacien-conseil chef de service responsable de la mission pharmacie biologie
-----------------------------	--

Table des matières :

	Désignation des présidents des sections sociale et professionnelle	4
1.	Désignation du président de séance	4
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022	4
3.	Données et cartographies des professionnels des titres I et IV en Île-de-France 2022	5
4.	Vie conventionnelle des prestataires relevant des titres I et IV et II du chapitre 4.....	5
5.	Focus sur les montants remboursables 2022	5
6.	Données du service du Grand appareillage	6
7.	Enquête en direction des bénéficiaires de VHP	7
8.	Questions diverses	7
8.1	Mise en place de nouvelles modalités de contacts téléphoniques sur rendez-vous.....	7
8.2	Nouvelle proposition de newsletter	7
8.3	Commissions des pénalités financières	8
8.4	Modalités d'organisation de la commission	8

La séance est ouverte à 14 heures par **M. MOURÉ** qui propose de procéder à un tour de table pour permettre à chacun de se présenter.

Désignation des présidents des sections sociale et professionnelle

M. MOURÉ rappelle que, conformément aux termes de la convention nationale :

« La section professionnelle et la section sociale élisent chacune un président parmi leurs membres.

Le Président de la section professionnelle et celui de la section sociale assurent, à tour de rôle, par période d'un an, en référence à l'année civile, la présidence et la vice-présidence de la commission. »

Au terme d'un bref échange de vues, sont désignés présidents :

⇒ **au titre de la section sociale :**

✓ **M. DELAYEN**

⇒ **au titre de la section professionnelle :**

✓ **Mme BAUMANN**

1. Désignation du président de séance

M. MOURÉ signale que la précédente séance avait été présidée par M. RÉDY, membre de la section sociale.

En conséquence, conformément à la règle de l'alternance, il revient, cette année, à la section professionnelle de présider la séance.



M. MOURÉ cède la présidence à Mme BAUMANN.



2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.



S'appuyant sur un diaporama annexé au présent procès-verbal, **M. CRETAZ**, **Mmes SIGNARBIEUX**, **BROUARD DE BEER** et **BESSAS** abordent les points inscrits à l'ordre du jour :

3. Données et cartographies des professionnels des titres I et IV en Île-de-France 2022
Diapositives 5 à 12

M. CRETAZ dresse un état des lieux de la répartition géographique des prestataires des titres I et IV par département en Île-de-France et commente les cartographies afférentes ainsi que la pyramide des âges des bénéficiaires ayant reçu au moins une facture.

M. ATTAS souhaite obtenir des précisions sur les nombres 60, 61 et 62 figurant à la diapositive 6.

M. CRETAZ indique qu'il s'agit de la catégorie administrative des professionnels.

M. ATTAS souhaite ensuite savoir si le nombre de professionnels a augmenté ou baissé.

M. CRETAZ signale que celui-ci a diminué, passant de 508 en 2021 à 469 en 2022, soit 39 professionnels en moins. Le département des Yvelines - qui enregistre une baisse de 21 professionnels - est le plus touché, étant précisé que les statistiques ont été établies à partir du siège social du professionnel. À noter que ce dernier est considéré comme actif lorsqu'au moins une facturation a eu lieu dans l'année.

M. ATTAS note une diminution depuis 2020, ce que confirme **M. CRETAZ**. Les résultats sont peu différents entre 2020 et 2021. En revanche, une baisse importante a été enregistrée entre 2020 et 2022 (- 44 professionnels).

4. Vie conventionnelle des prestataires relevant des titres I et IV et II du chapitre 4
Diapositives 13 à 15

Mme SIGNARBIEUX dresse un point de situation sur le nombre d'attributions de numéros d'inscriptions au fichier national des professions de santé (FNPS) et de cessations d'activité en 2022 et 2023.

5. Focus sur les montants remboursables 2022
Diapositives 16 à 24

Un focus sur les montants remboursables 2022 est ensuite réalisé par **M. CRETAZ**.

Mme BOUCHET précise à **Mme BAUMANN** que la présentation des données a été revue cette année. En effet, le total indiqué à la diapositive 18 (780 599 781 €) concerne uniquement les montants relevant du titre I et IV, tandis que celui présenté l'an dernier (784 258 782 €) portait sur le montant total de la dépense. Les dépenses du titre I et IV ont, par conséquent, plutôt augmenté en 2022. À noter que les éléments qui seront présentés en 2024 regrouperont le montant total de la LPP ainsi que le montant relevant du titre I et IV.

M. ATTAS demandant des précisions sur la diapositive 22 "*Évolution des montants remboursables par département*", **M. CRETAZ** indique qu'il s'agit des dépenses brutes 2022 pour les 3 catégories de professionnels.

Selon **M. ATTAS**, il serait intéressant de faire ce même visuel afin de savoir si la population a augmenté ou diminué pour chaque département.

M. CRETAZ pourra fournir ces informations lors de la prochaine CPR.

M. ATTAS estime que la notion de siège social est difficile à apprécier de manière concrète.

Mme BAUMANN le confirme.

M. CRETAZ indique que le service ne dispose malheureusement pas d'éléments d'analyse plus fins pour ce qui est du point de vue des fournisseurs.

M. ATTAS croit savoir que chaque site dispose d'un numéro lui donnant le droit de facturer. À son sens, lorsqu'un professionnel a plusieurs magasins, il n'y en a pas un qui prévaut sur tous les autres.

Mme SIGNARBIEUX précise que lorsqu'une entreprise possède plusieurs sites géographiques, un seul est désigné comme site référent avec un numéro FNPS. Tous les autres n'ont normalement plus d'immatriculation FNPS propre. Par conséquent, une entreprise avec plusieurs sites en Île-de-France n'aura qu'un seul numéro FNPS lui permettant de facturer pour l'ensemble de ses sites franciliens.

M. CRETAZ ajoute que toutes les dépenses seront alors regroupées sous ce même numéro dans la base de données.

Intervenant ensuite à la diapositive 24 "*Analyse par prestation*", **M. ATTAS** demande des précisions sur les résultats relatifs aux appareils d'assistance respiratoire et à l'oxygénothérapie à domicile.

M. CRETAZ signale qu'une très forte augmentation des dépenses a effectivement été enregistrée sur ce poste pendant la crise sanitaire.

M. ATTAS le confirme. Il croit savoir que le fléchissement intervenu en 2022 est majoritairement dû à la baisse de tarif de PPC.

6. Données du service du Grand appareillage **Diapositives 25 à 32**

Mme BROUARD DE BEER présente les données du service Grand appareillage.

7. Enquête en direction des bénéficiaires de VHP

Diapositives 33 à 35

Mme BESSAS commente les résultats de l'enquête réalisée auprès d'assurés franciliens ayant bénéficié du remboursement d'un VHP. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'actions GDR actuellement mis en œuvre, a pour objectif de vérifier la réalité de la délivrance et sa conformité à la prescription. L'enquête a été réalisée sur la base des adresses mails disponibles sur Ameli, ce qui a nécessité de requérir l'autorisation de leur utilisation.

À noter qu'une première action a été menée en 2022. L'échantillon n'ayant pas été représentatif (sur les 190 assurés ciblés, seuls 43 ont répondu, soit 22 %), il a été décidé de renouveler cette action fin 2022 en élargissant la cible aux assurés âgés de 85 ans avec envoi d'un questionnaire papier aux assurés n'ayant pas autorisé l'usage de leur email, la finalité étant de consolider les résultats précédents. 1 337 réponses ont été reçues sur les 6 373 assurés interrogés, soit 21 %.

En réponse à l'interrogation de **Mme BAUMANN**, **Mme BESSAS** indique que les données portent uniquement sur la partie vente.

8. Questions diverses

8.1 Mise en place de nouvelles modalités de contacts téléphoniques sur rendez-vous

Mme BOUCHET signale que l'enquête de satisfaction réalisée en 2021/2022 auprès des professionnels a mis en exergue la nécessité d'améliorer l'offre de service proposée par la Cramif. Une réflexion a alors été engagée avec le service appareillage pour que ces derniers puissent prendre un rendez-vous avec un conseiller via le site internet de la Cramif. Des motifs de rendez-vous seront à renseigner. Ainsi, l'entretien téléphonique pourra être préparé en amont, ce qui permettra de gagner en efficacité (orientation vers le bon interlocuteur, proposition de créneaux adaptés aux besoins et à l'emploi du temps des professionnels, etc.). À noter que ce dispositif sera mis en place en phase test à partir de janvier 2024.

8.2 Nouvelle proposition de newsletter

Il est envisagé de relancer dès janvier 2024 le principe des newsletters trimestrielles, outil d'information dédié aux fournisseurs LPP, dont la publication a été suspendue pendant la crise sanitaire. Le contenu sera adapté à chaque type de professionnels en fonction de l'actualité. Ce support permettra également de faire des rappels sur leurs obligations conventionnelles (obligation d'employer du personnel diplômé, d'informer la Cramif en cas de changement de situation, etc.). **Mme BOUCHET** invite les professionnels à faire part à la Caisse régionale des sujets ou données chiffrées qu'ils souhaiteraient voir abordés.

8.3 Commissions des pénalités financières

La Commission des pénalités financières s'est réunie deux fois depuis le début de l'année et s'est prononcée pour l'application d'une pénalité financière à l'encontre des fournisseurs mis en cause, étant précisé que les 2 CPR ont concerné les titres I et IV. À ce propos, Mme BOUCHET tient à remercier les membres de la Commission de s'être rendus disponibles en dépit des délais de prévenance contraints. Ainsi, le quorum a été atteint, ce qui a permis à l'instance de pouvoir délibérer.

8.4 Modalités d'organisation de la commission

Mme BOUCHET rappelle que les réunions des Commissions paritaires régionales se déroulent en distanciel via zoom depuis la crise sanitaire. Ce mode organisationnel a été conservé dans un souci de praticité. Mme BOUCHET interroge les membres de la commission sur leur préférence (présentiel ou distanciel) pour les réunions à venir.

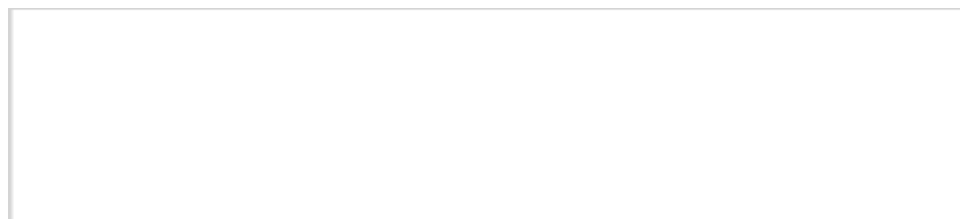
Un bref échange de vues s'engage alors au terme duquel la Commission, à l'unanimité, décide de se réunir en présentiel tous les 3 ans. En conséquence, en 2024, la réunion se déroulera en présentiel dans les locaux de la Cramif.



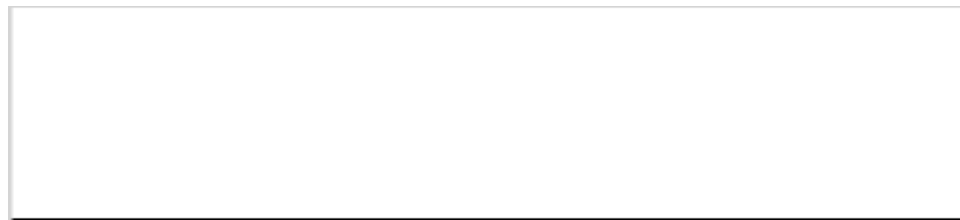
Avant de lever la séance, **Mme BAUMANN** remercie les membres de la commission pour leur participation ainsi que les services de la Cramif pour la qualité des présentations.

La séance est levée à 14 heures 55.

LE PRÉSIDENT DE LA SECTION PROFESSIONNELLE, Isabelle BAUMANN



LE PRÉSIDENT DE LA SECTION SOCIALE, Cédric DELAYEN



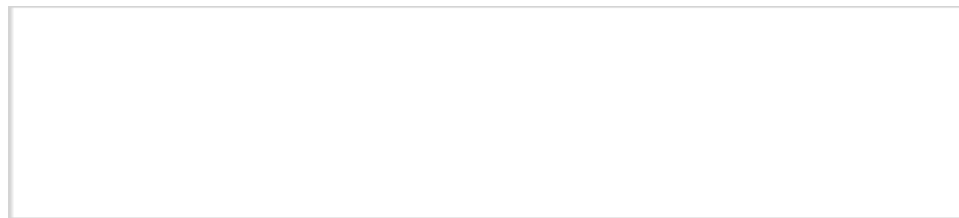


**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

LE DIRECTEUR DU PILOTAGE, Noël MOURÉ





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

ANNEXE

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE LPP PRESTATAIRES RELEVANT DU TITRE I, IV ET II DU CHAPITRE 4

Lundi 2 octobre 2023

Département de la Gestion du Risque

SOMMAIRE

01

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

03

DONNÉES ET CARTOGRAPHIE

04

VIE CONVENTIONNELLE

05

FOCUS SUR LES MONTANTS
REMBOURSABLES 2022

06

DONNÉES DU SERVICE APPAREILLAGE

07

POINTS DIVERS

08

POINTS DIVERS

01

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

03

DONNÉES ET CARTOGRAPHIES DES PROFESSIONNELS DES TITRES I ET IV EN ILE-DE-FRANCE 2022

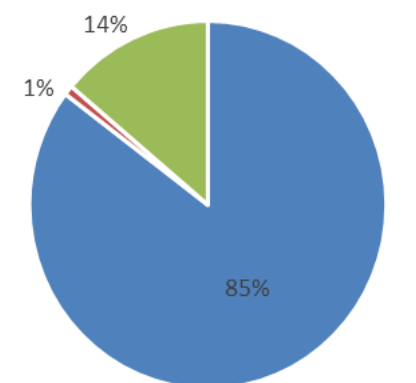
RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS DU TITRE I ET IV PAR DÉPARTEMENT EN ILE-DE-FRANCE

Département d'implantation du Professionnel	Nombre de Professionnels actifs en 2022	Nombre de Professionnels actifs en 2021	Nombre de Professionnels actifs en 2020	Différence 2022 - 2021	Différence 2022 - 2020
75 - Paris	78	79	93	-1	-15
77 - Seine et Marne	75	73	75	2	0
78 - Yvelines	76	97	75	-21	1
91 - Essonne	42	52	55	-10	-13
92 - Hauts de Seine	60	70	69	-10	-9
93 - Seine st Denis	41	44	40	-3	1
94 - Val de Marne	49	47	56	2	-7
95 - Val d'Oise	48	46	50	2	-2
Ile de France	469	508	513	-39	-44

RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS DU TITRE I ET IV PAR DÉPARTEMENT EN ILE-DE-FRANCE

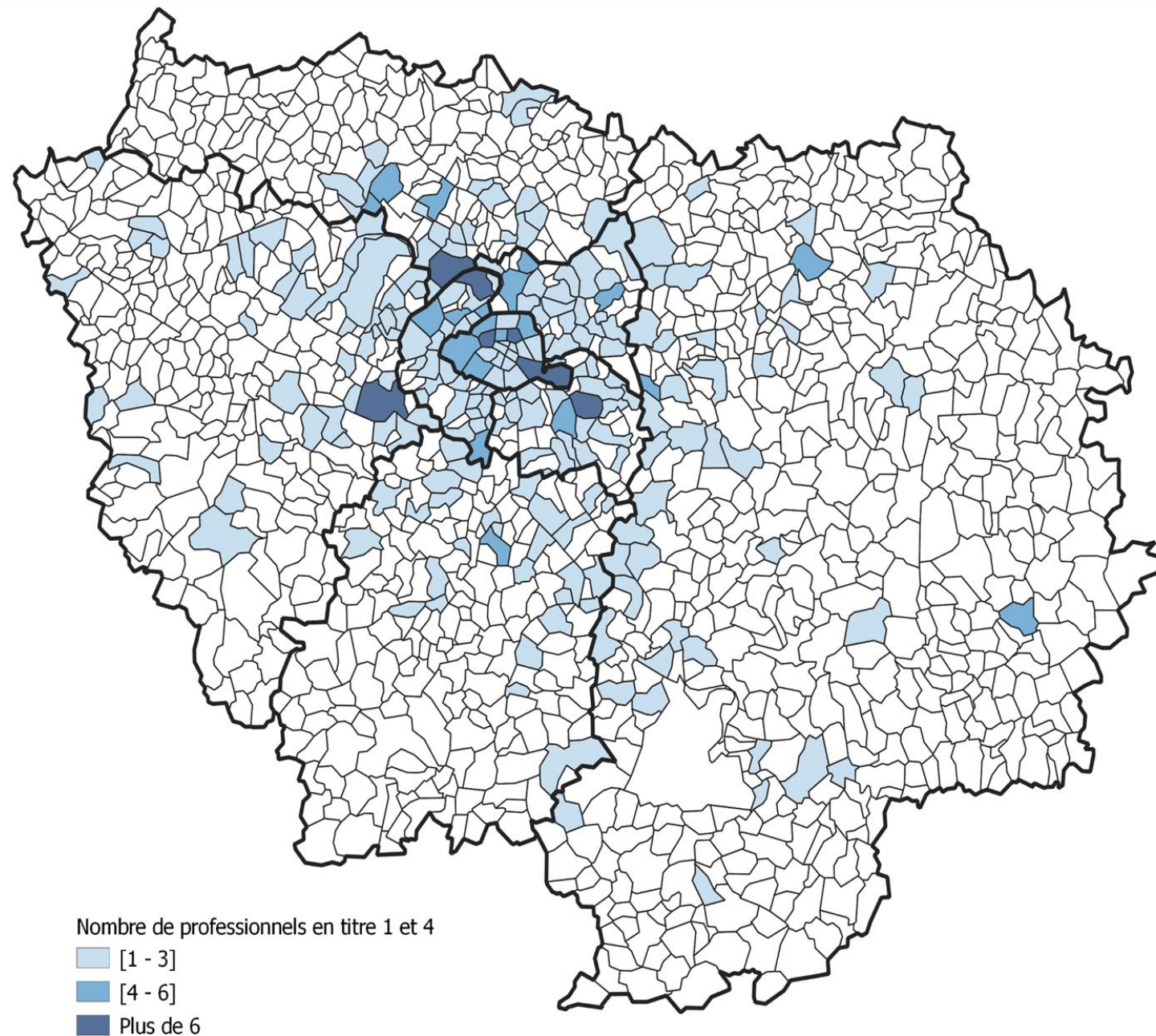
Département d'implantation du Professionnel	Nombre de Professionnels société actifs	Nombre de Professionnels artisan actifs	Nombre de Professionnels association actifs	Ensemble des Professionnels
75 - Paris	61		17	78
77 - Seine et Marne	74	1		75
78 - Yvelines	57		19	76
91 - Essonne	34		8	42
92 - Hauts de Seine	52	2	6	60
93 - Saine st Denis	34		7	41
94 - Val de Marne	43		6	49
95 - Val d'Oise	45	1	2	48
Ile de France	400	4	65	469

Répartition par catégorie du nombre de professionnels actifs



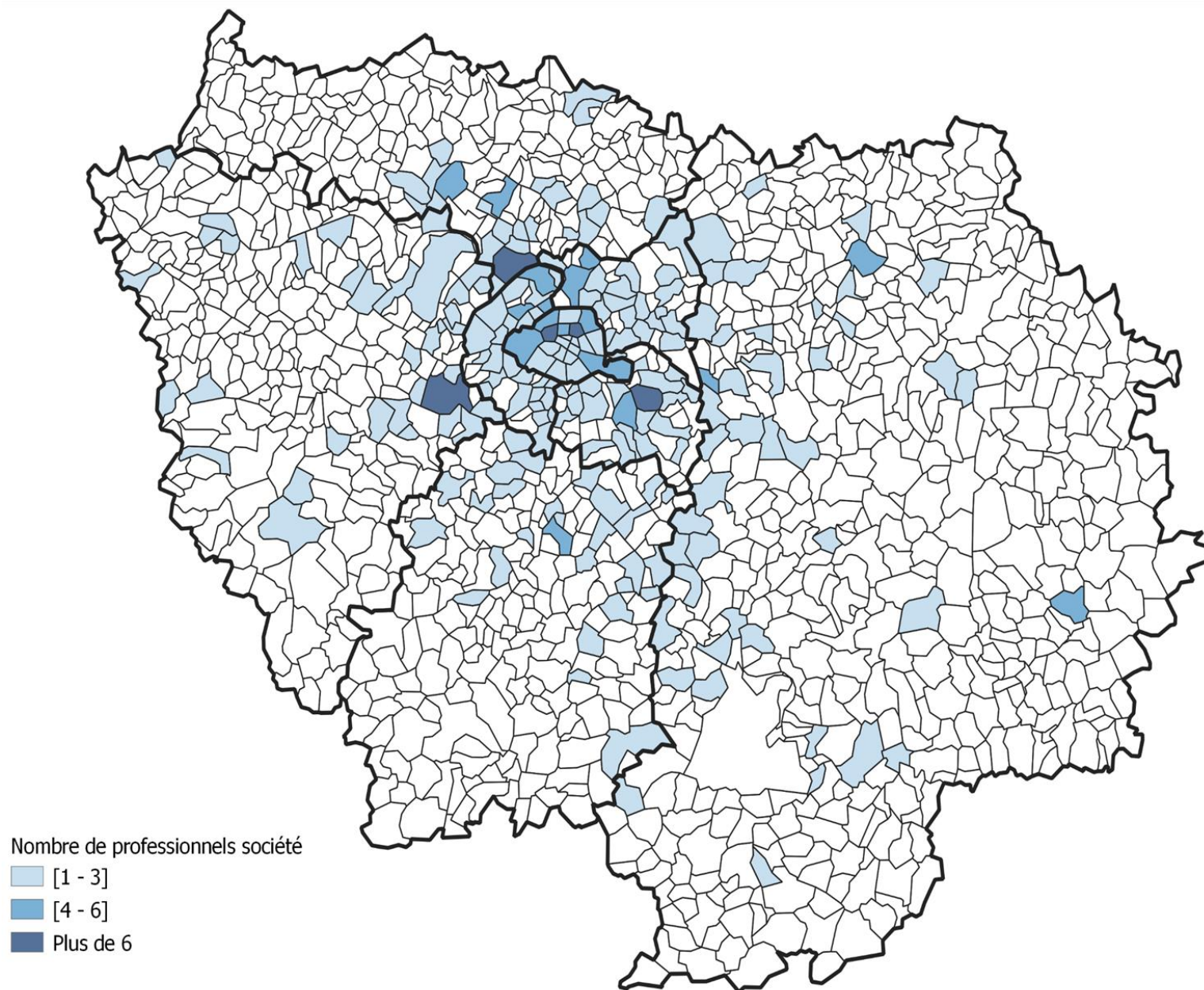
■ Sociétés ■ Actisans ■ Associations

CARTOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE 60,61,62



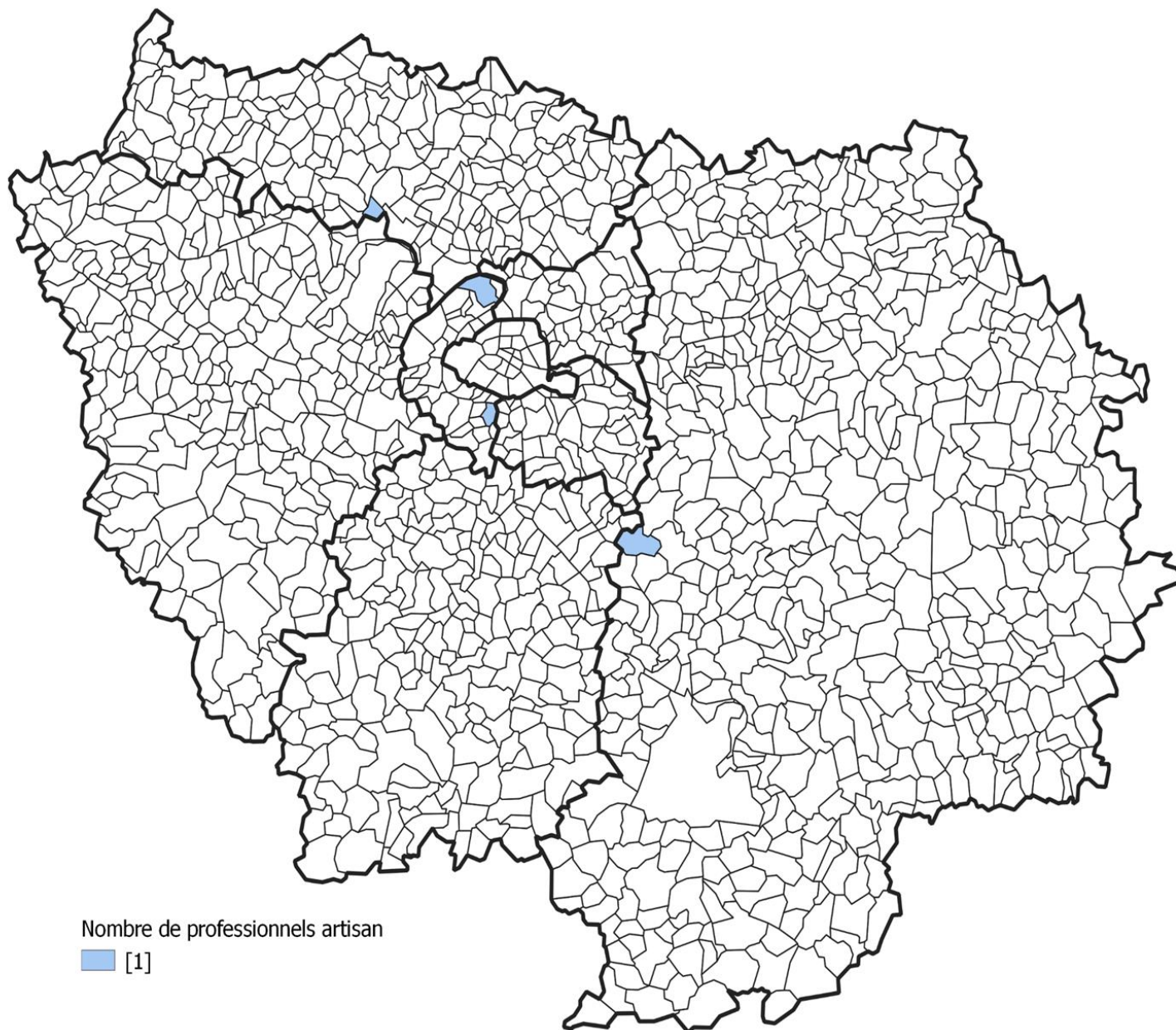
Source SNDS

CARTOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE

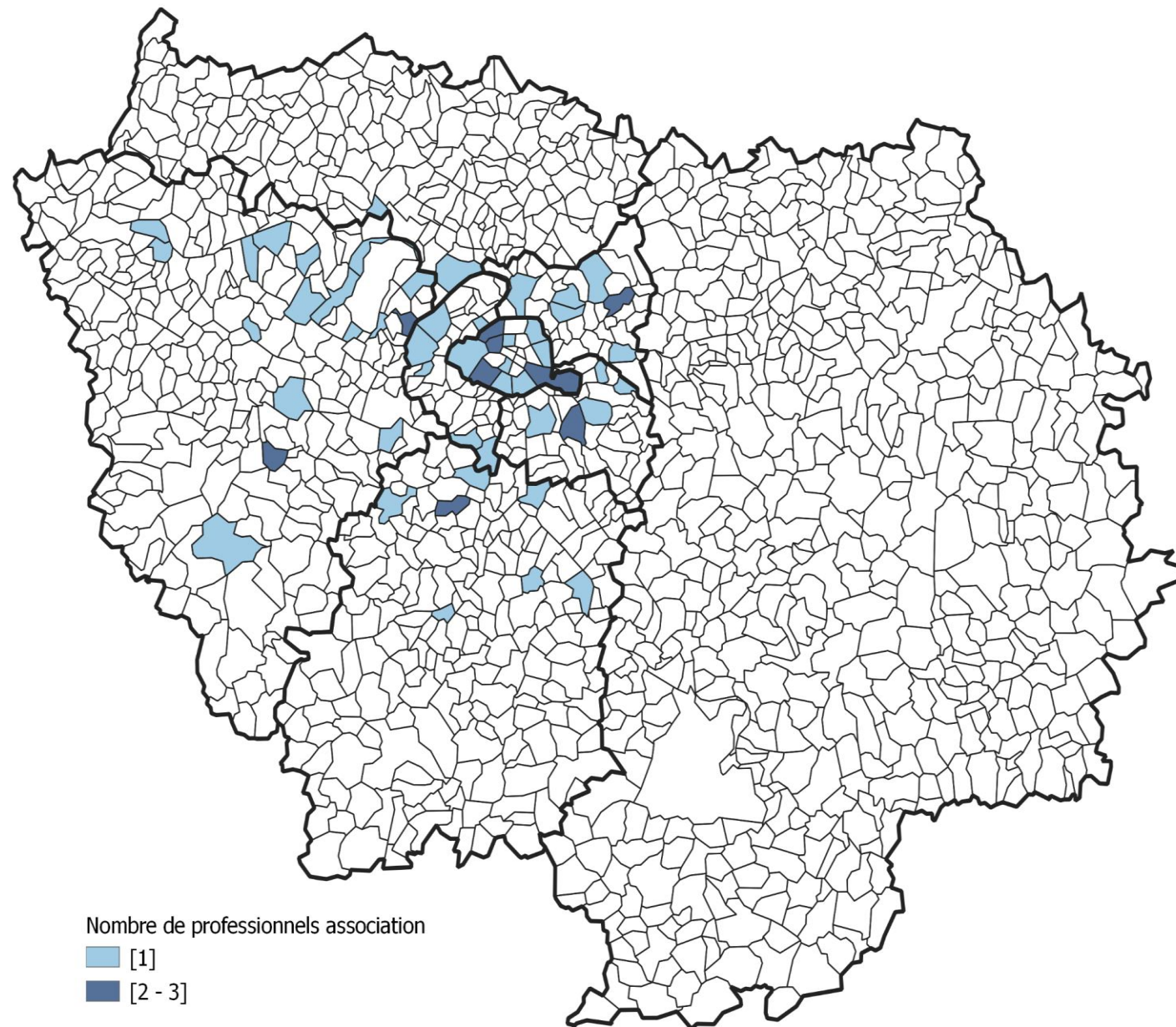


Source SNDS

CARTOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE

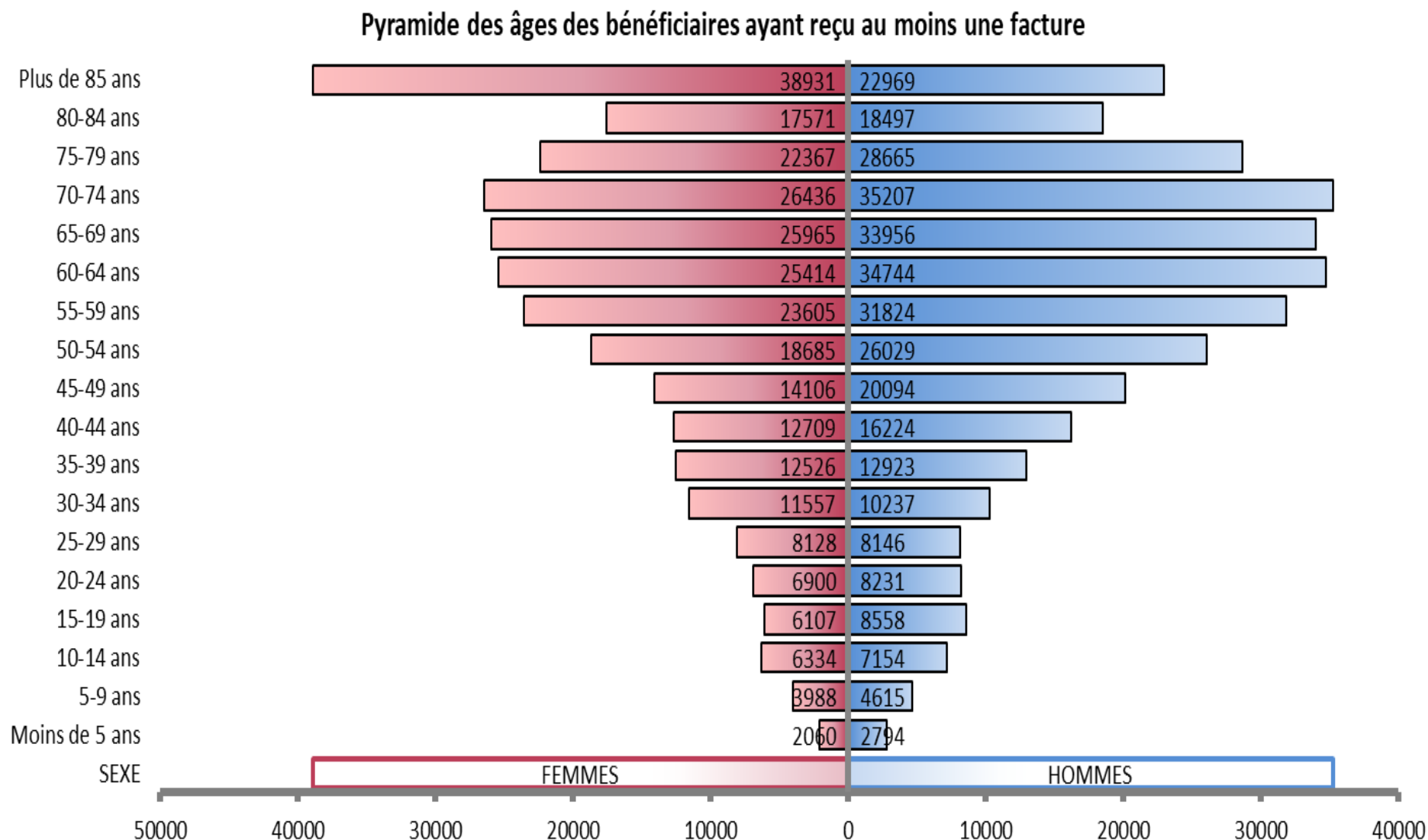


Source SNDS



Source SNDS

Tranche d'âge	Nombre de bénéficiaires	Total
Moins de 5 ans	4 854	2,0%
5-9 ans	8 603	-5,2%
10-14 ans	13 488	-5,1%
15-19 ans	14 665	4,0%
20-24 ans	15 131	1,9%
25-29 ans	16 274	0,5%
30-34 ans	21 794	-1,6%
35-39 ans	25 449	1,3%
40-44 ans	28 933	3,1%
45-49 ans	34 200	-0,1%
50-54 ans	44 714	2,5%
55-59 ans	55 429	2,1%
60-64 ans	60 158	1,8%
65-69 ans	59 921	1,0%
70-74 ans	61 643	1,6%
75-79 ans	51 032	10,4%
80-84 ans	36 068	2,2%
Plus de 85 ans	61 900	0,7%
Total	614 256	1,9%

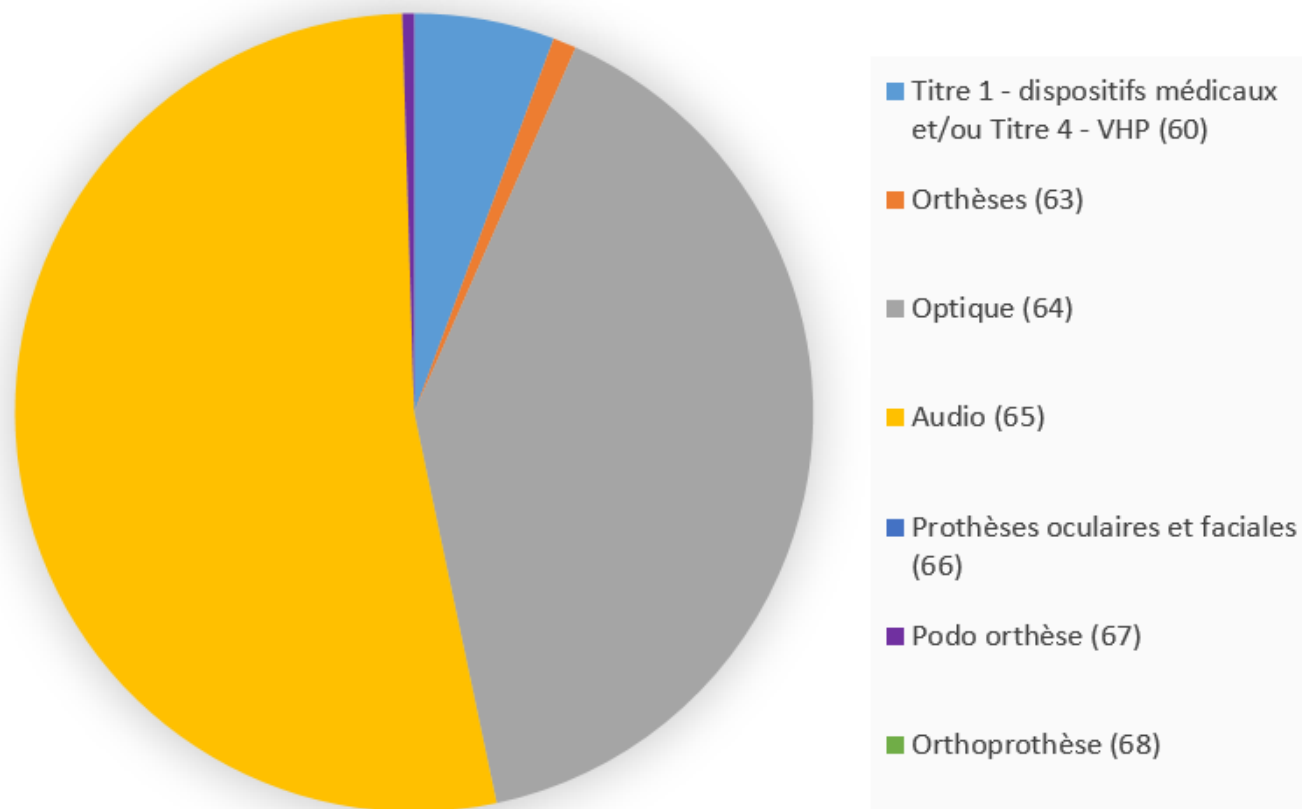


04

VIE CONVENTIONNELLE DES PRESTATAIRES RELEVANT DU TITRE I, IV ET II DU CHAPITRE 4

ATTRIBUTIONS ET FERMETURES DE NUMÉROS D'IDENTIFICATION EN 2022

Attribution de numéros d'identification (FNPS) sur l'année 2022

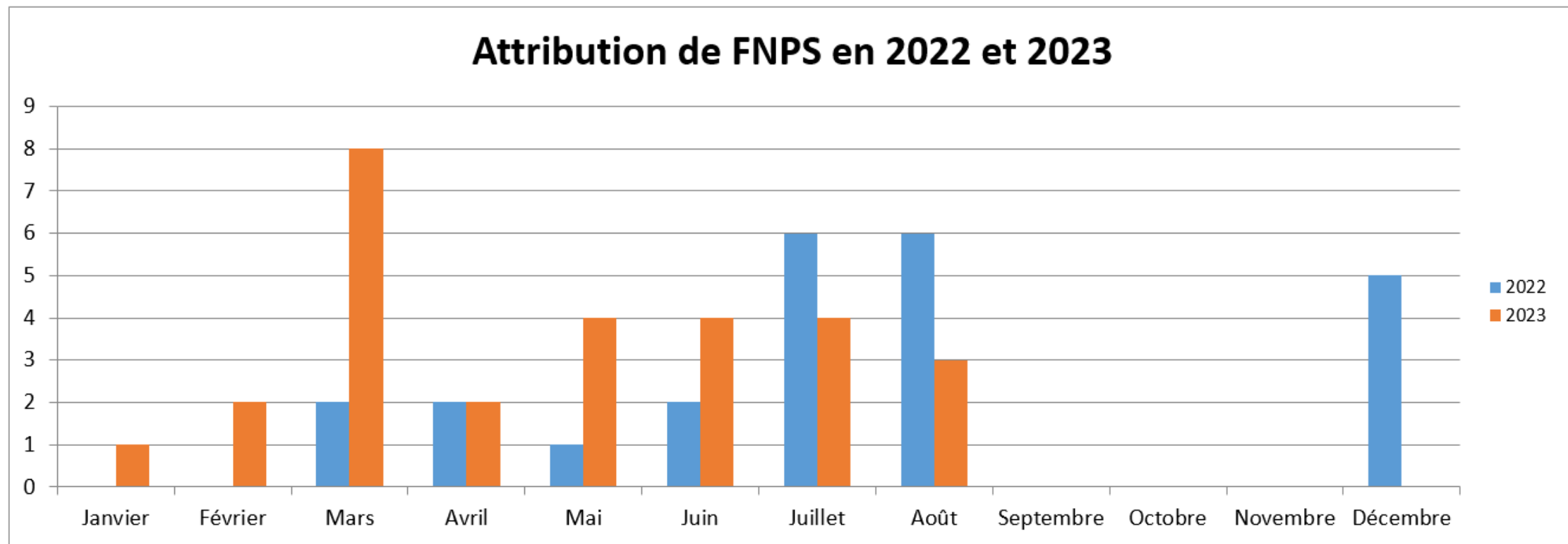


Sur l'année 2022, 422 numéros FNPS ont été délivrés par le Service Régulation de l'offre de soins.

Ce sont 24 attributions de numéros FNPS pour les prestataires relevant du Titre I et IV qui ont été délivrées soit 5,69 % des demandes totales.

Parallèlement, le service a procédé à 45 fermetures dont 8 pour des prestataires relevant du Titre I et IV.

ATTRIBUTIONS ET FERMETURES DE NUMÉROS PS DEPUIS JANVIER 2023



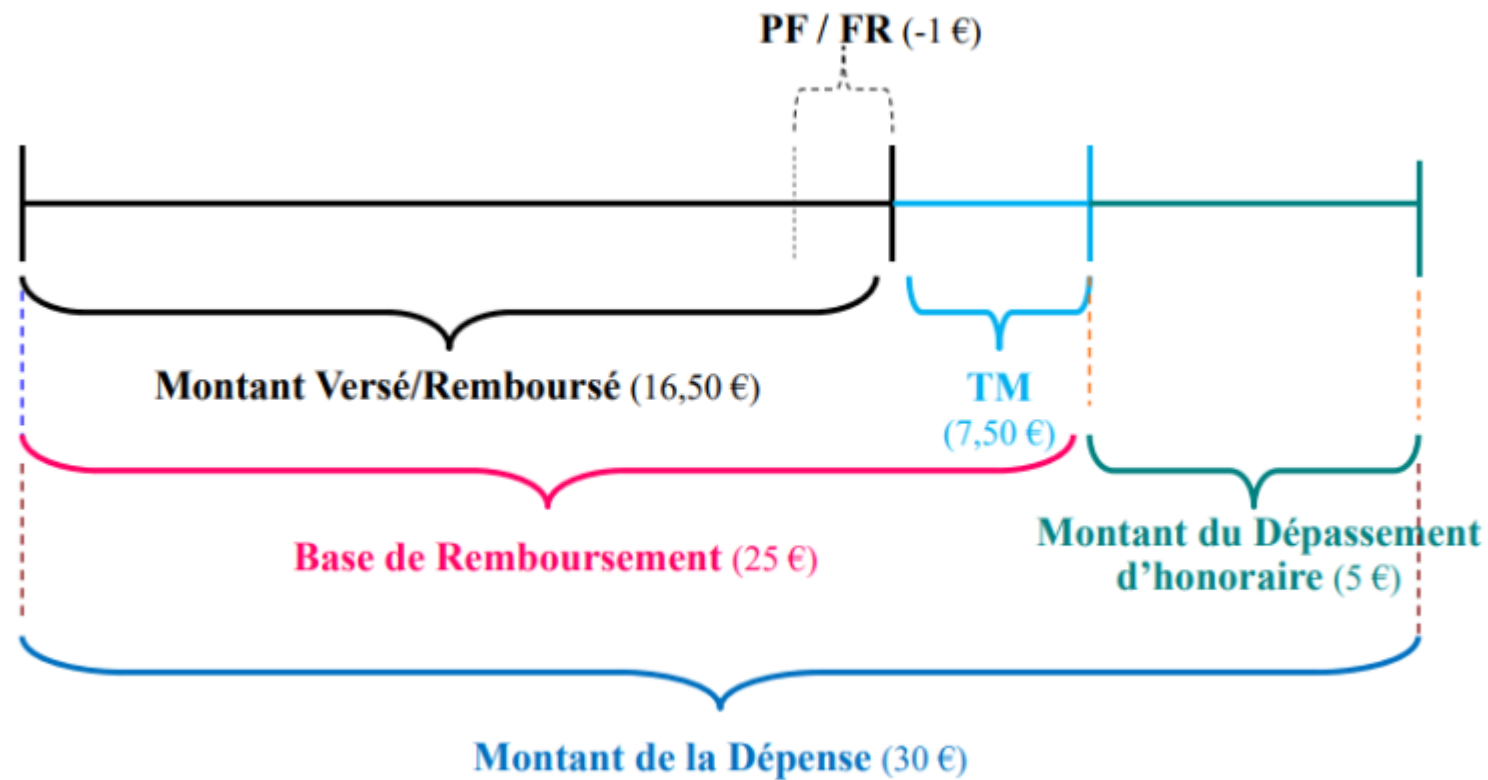
Entre le 1er janvier et le 31 août 2023, ce sont **285** demandes d'attributions qui ont été prises en charge dont **28** pour des prestataires relevant du Titre I et IV.

Parallèlement, le service a procédé à **308 fermetures** dont **40** pour des professionnels des prestataires relevant du Titre I et IV. A noter que ce grand nombre de fermetures résulte pour 249 cas (32 pour des prestataires relevant du Titre I et IV) d'une action qualifiée à l'initiative de la CNAM pour laquelle il a été demandé à la CRAMIF de clôturer les FNPS dont le SIRET associé était fermé.

05

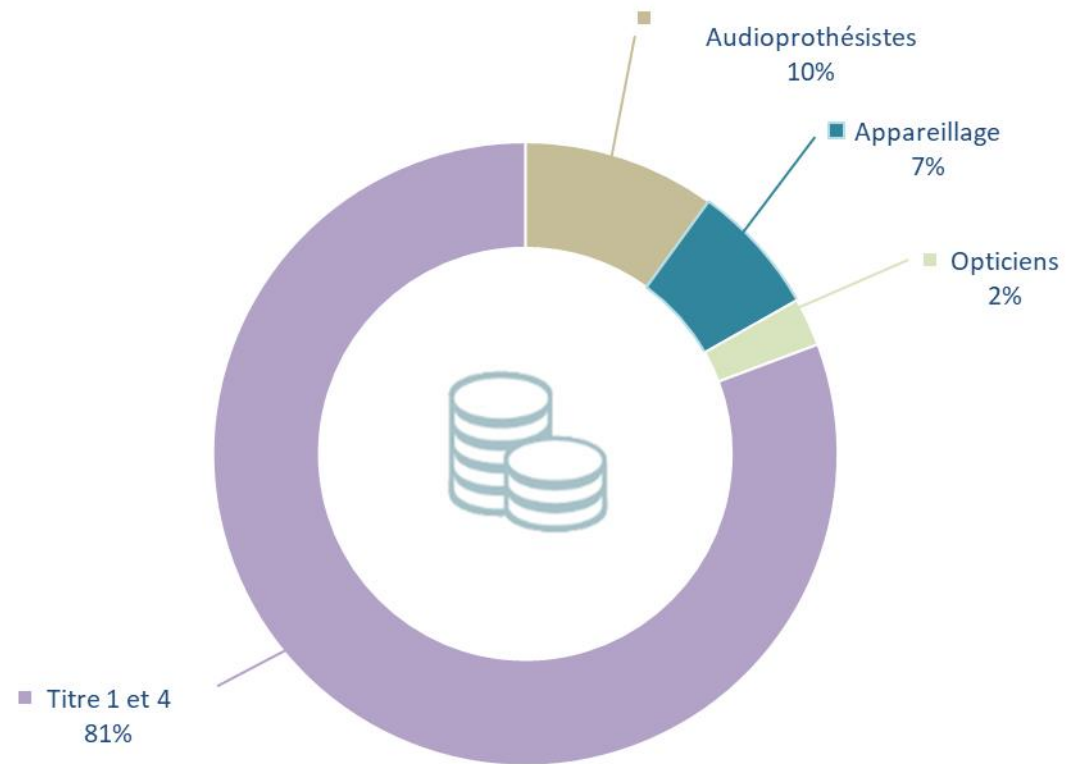
FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES 2022

FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES



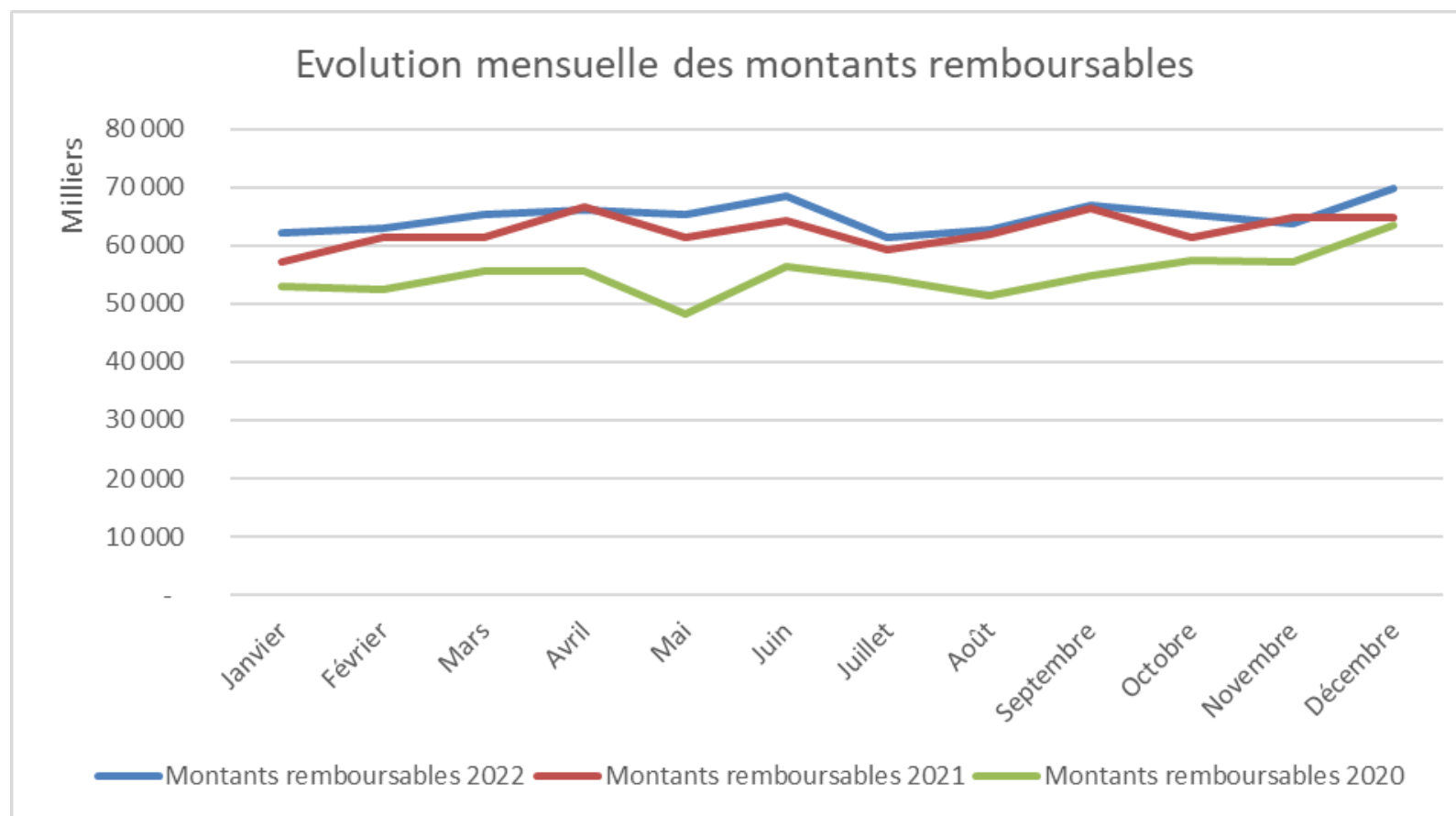
EVOLUTIONS DES MONTANTS ET RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS DE LA LPP

Fournisseurs	Evolution PCAP 2022/2021
Audioprothésistes	13,8%
Appareillage	6,3%
Opticiens	5,6%
Titre 1 et 4	3,9%
Total fournisseurs	5,0%



Total 2022 : 780 599 781 Euros

FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES : BASES DE REMBOURSEMENT



19 **Source SNDS** : Tous les professionnels de Titre I et Titre IV (60,61,62) dont le siège est implanté en Ile de France - Toutes les prestations LPP du Titre I, T2 chapitre 4 et Titre IV – Bénéficiaire France entière et tout régime – Remboursements du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022.

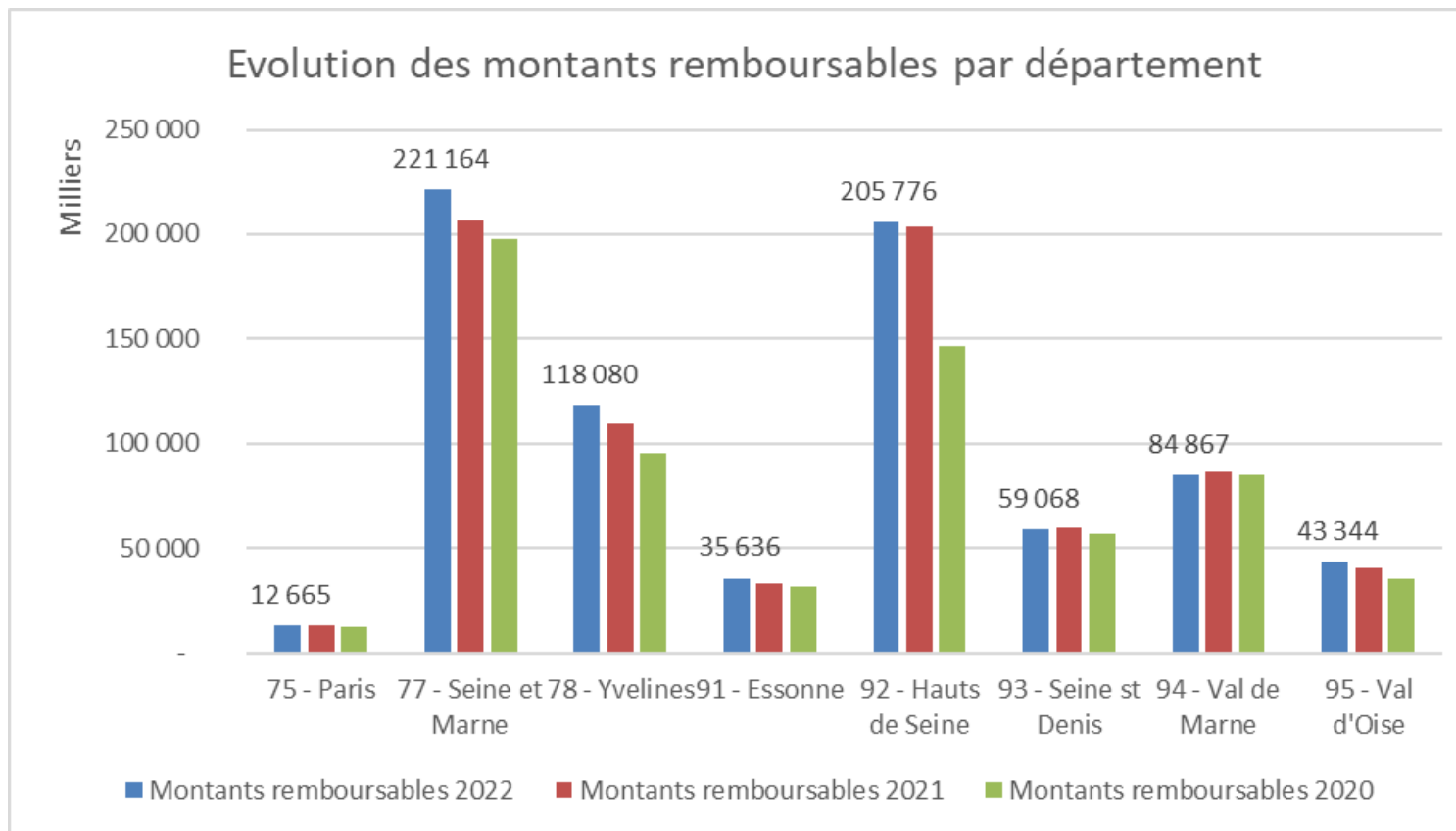
FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES

Mois de remboursement	Montants remboursables 2022	Montants remboursables 2021	Montants remboursables 2020	Evolution PCAP 2022/2021	Evolution PCAP 2022/2020
Janvier	62 168 913	57 097 657	53 006 991	8,9%	17,3%
Février	62 865 346	61 400 944	52 540 259	2,4%	19,7%
Mars	65 413 182	61 498 515	55 654 945	6,4%	17,5%
Avril	66 072 904	66 795 453	55 695 166	-1,1%	18,6%
Mai	65 440 160	61 440 784	48 302 617	6,5%	35,5%
Juin	68 534 596	64 390 364	56 512 046	6,4%	21,3%
Juillet	61 472 176	59 307 113	54 222 494	3,7%	13,4%
Août	62 731 956	61 837 752	51 408 242	1,4%	22,0%
Septembre	67 048 573	66 492 920	54 819 870	0,8%	22,3%
Octobre	65 403 875	61 354 506	57 474 296	6,6%	13,8%
Novembre	63 704 664	64 869 300	57 234 205	-1,8%	11,3%
Décembre	69 743 438	64 775 252	63 413 206	7,7%	10,0%
Total	780 599 781	751 260 559	660 284 337	3,9%	18,2%

RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS DU TITRE I ET IV PAR DÉPARTEMENT EN ILE-DE-FRANCE

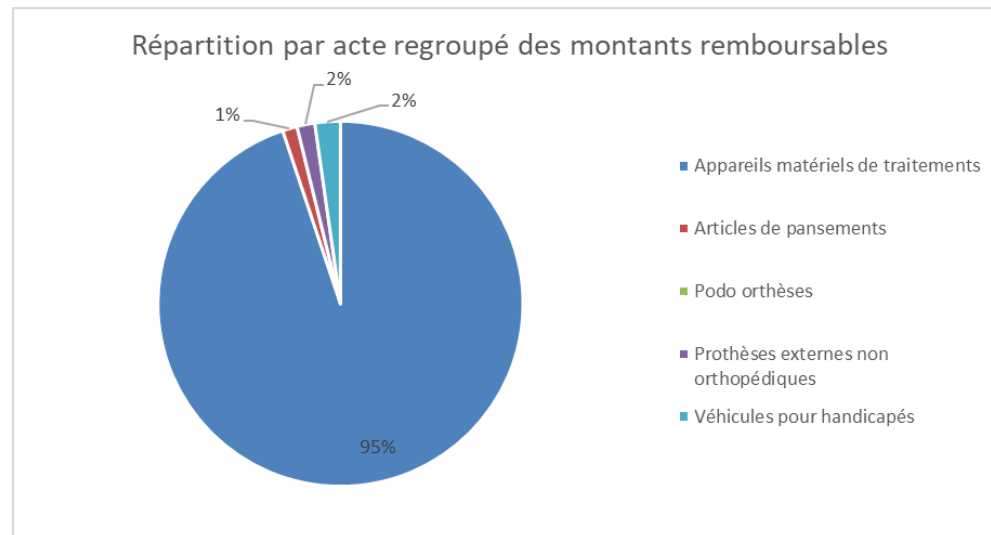
Département d'implantation du Professionnel	Montants remboursables 2022	Montants remboursables 2021	Montants remboursables 2020	Evolution PCAP 2022/2021	Evolution PCAP 2022/2020
75 - Paris	12 664 823	12 848 395	11 901 245	-1,4%	6,4%
77 - Seine et Marne	221 163 559	206 503 929	197 922 311	7,1%	11,7%
78 - Yvelines	118 080 478	109 512 851	95 379 596	7,8%	23,8%
91 - Essonne	35 635 956	32 781 218	31 714 779	8,7%	12,4%
92 - Hauts de Seine	205 775 567	203 683 570	146 568 347	1,0%	40,4%
93 - Seine st Denis	59 068 462	59 462 293	56 605 569	-0,7%	4,4%
94 - Val de Marne	84 866 958	86 212 928	85 238 703	-1,6%	-0,4%
95 - Val d'Oise	43 343 978	40 255 375	34 953 787	7,7%	24,0%
Ile de France	780 599 781	751 260 559	660 284 337	3,9%	18,2%

FOCUS SUR LES MONTANTS REMBOURSABLES



ANALYSE PAR ACTE REGROUPÉ

Acte regroupé	Montants remboursables 2022	Montants remboursables 2021	Montants remboursables 2020	Evolution PCAP 2022/2021	Evolution PCAP 2022/2020
Appareils matériels de traitements	740 554 820	709 334 868	629 047 333	4,4%	17,7%
Articles de pansements	10 104 227	10 045 701	8 427 211	0,6%	19,9%
Podo orthèses		269 737	84 617	-100,0%	-100,0%
Prothèses externes non orthopédiques	12 369 469	13 706 002	8 495 715	-9,8%	45,6%
Véhicules pour handicapés	17 571 265	17 904 250	14 229 461	-1,9%	23,5%
Total	780 599 781	751 260 559	660 284 337	3,9%	18,2%



23 **Source SNDS** : Tous les professionnels de Titre I et Titre IV (60,61,62) dont le siège est implanté en Ile de France - Toutes les prestations LPP du Titre I, T2 chapitre 4 et Titre IV – Bénéficiaires France entière et tout régime – Remboursements du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

ANALYSE PAR PRESTATION

Nature de prestation	Montants remboursables 2022	Montants remboursables 2021	Montants remboursables 2020	Evolution PCAP 2022/2021	Evolution PCAP 2022/2020
AAD : AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS A DOMICILE (CHAP. 1)	338 445 504	310 153 628	262 463 984	9,1%	28,9%
AAR : APPAREILS D ASSISTANCE RESPIRATOIRE, OXYGENOTHERAPIE A DOMICILE	257 428 300	270 169 846	254 755 909	-4,7%	1,0%
MAD : MATERIELS ET APPAREILS POUR TRAITEMENTS DIVERS (CHAP. 3)	139 211 268	123 547 828	105 923 867	12,7%	31,4%
VEH : VEHICULES POUR HANDICAPES PHYSIQUES	17 571 265	17 904 250	14 229 461	-1,9%	23,5%
PEX : PROTHESES EXTERNES NON ORTHOPEDIQUES (T2 CHAP. 4)	12 369 469	13 706 002	8 495 715	-9,8%	45,6%
PAN : ARTICLES DE PANSEMENTS (CHAP. 4)	10 104 227	10 045 701	8 427 211	0,6%	19,9%
ARO : APPAREIL GENERATEUR D AEROSOL	4 106 010	4 138 949	4 902 746	-0,8%	-16,3%
MAC : MATERIELS ET APPAREILS DE CONTENTION ET DE MAINTIEN (CHAP. 2)	1 363 735	1 324 617	1 000 829	3,0%	36,3%
Autre (GLU, COR)	3	269 737	84 617	-100,0%	-100,0%
Total général	780 599 781	751 260 559	660 284 337	3,9%	18,2%

05

DONNÉES DU SERVICE APPAREILLAGE

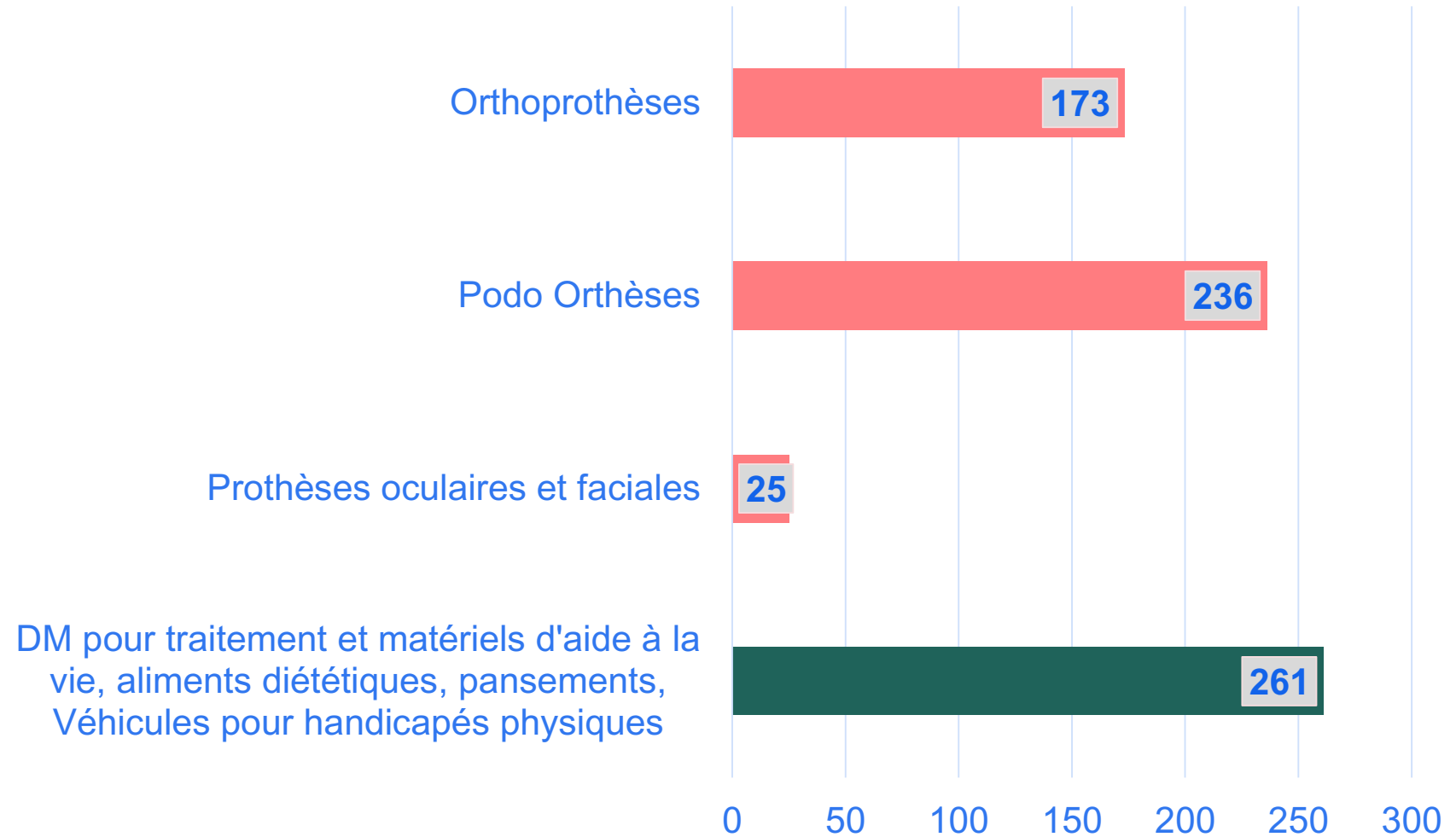
PRESTATAIRES DES PRODUITS ET PRESTATIONS (TITRE 1 ET 4)

Poursuite de l'extension de périmètre de gestion des prestations d'appareillage.

- ✓ Intégration en 2021 dans le périmètre CRAMIF de 6 départements franciliens (75,78,91,92,93,94,).
- ✓ En 2022, intégration de la CPAM 95.
- ✓ En septembre 2023, la CPAM 77 rejoint le dispositif.
- ✓ Actions suivantes programmées pour 2023-2024:
 - **Contacter les 27 fournisseurs de la CPAM 77**
 - **Contacter les 12 fournisseurs toutes CPAM confondues, soit nouveaux, soit sans équipement informatique . Un accompagnement personnalisé est prévu pour ces derniers.**
- ✓ Poursuite de l'augmentation des feuilles de soins électroniques et baisse des feuilles de soins
- ✓ Augmentation du taux de télétransmission.
- ✓ La prise en charge par un seul organisme, la CRAMIF, au lieu de plusieurs . Cela permet plus de lisibilité avec 1 seul interlocuteur en cas de réclamation.

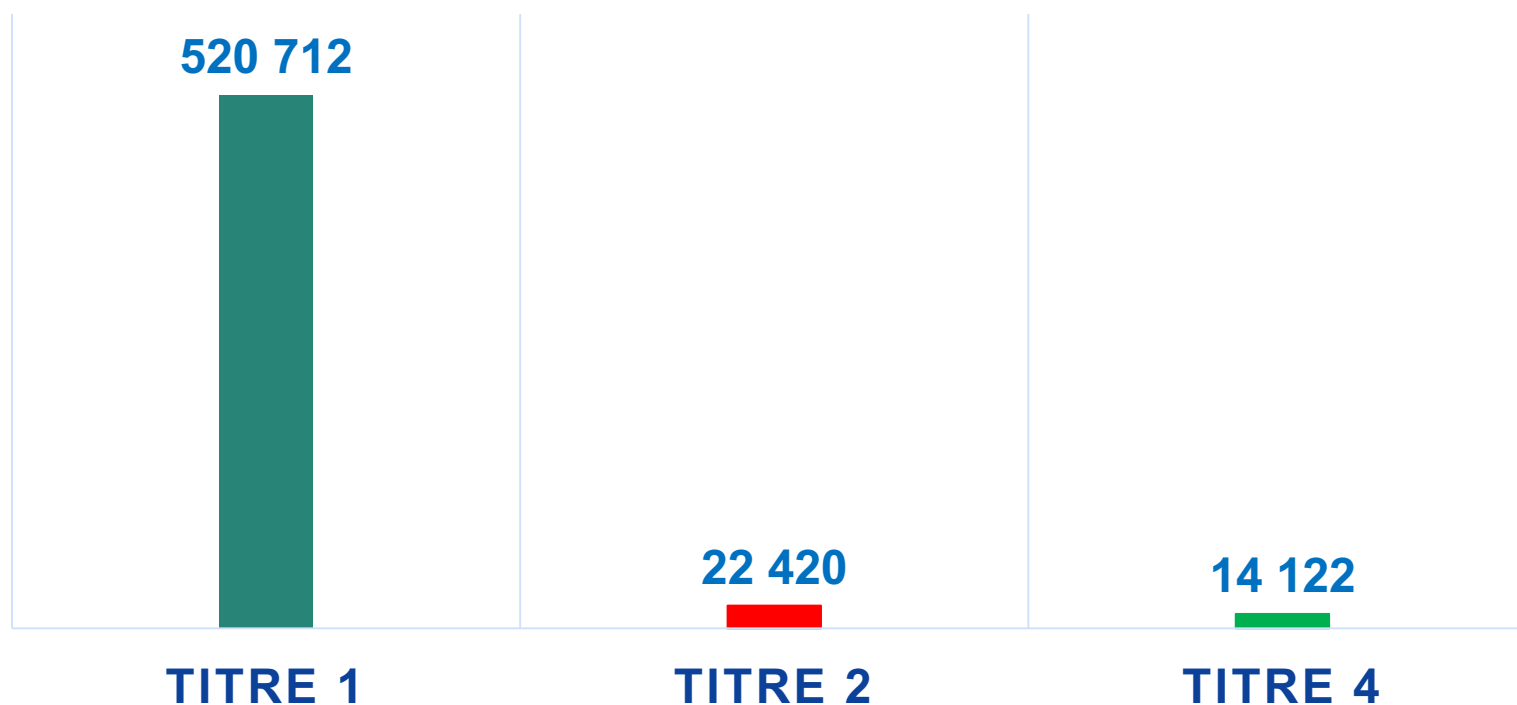
PROCESSUS APPAREILLAGE : VISUALISATION GLOBALE

TOTAL : 695
Professionnels
concernés répartis
selon les spécialités
suivantes



PRESTATAIRES DES PRODUITS ET PRESTATIONS (TITRE 1 ET 4)

RÉPARTITION DES ACTES FACTURÉS PAR TITRE



PRESTATAIRES DES PRODUITS ET PRESTATIONS (TITRE 1 ET 4)

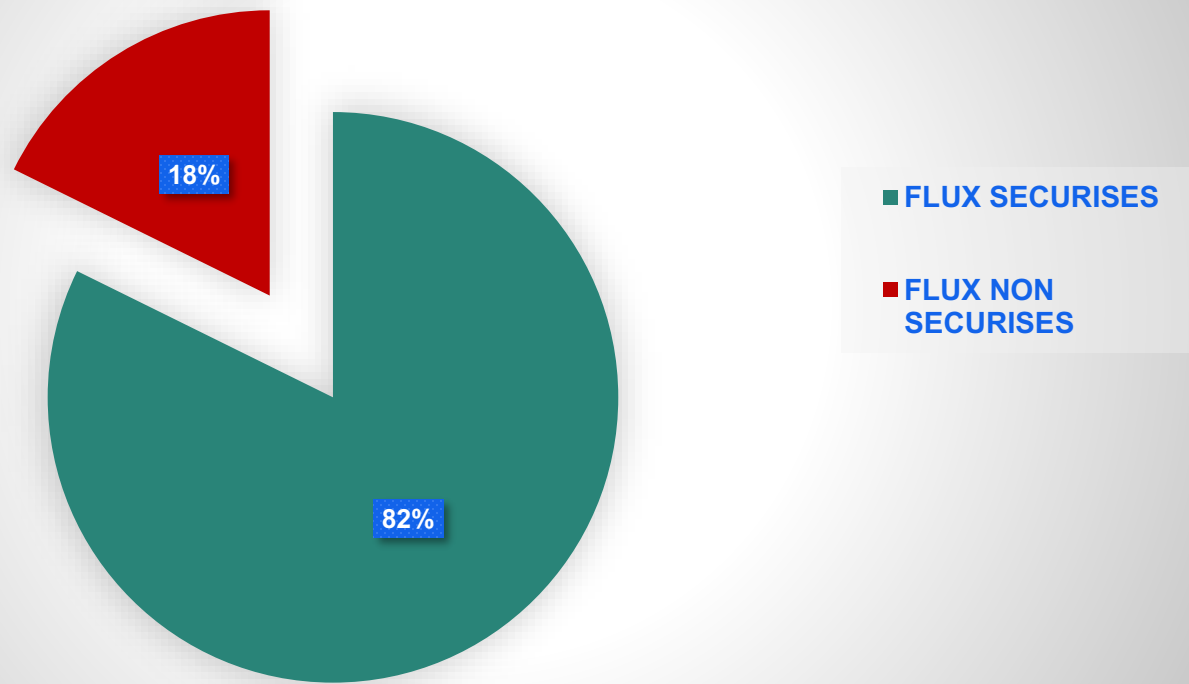
261 prestataires ont facturé **556 714 actes** du 01 01 2023 au 31 08 2023 **soit 92%** du total

Avec un taux de télétransmission de 99%

- ✓ 115 hors IDF → 1,10% d'actes facturés
- ✓ 148 en IDF → 98,90% d'actes facturés

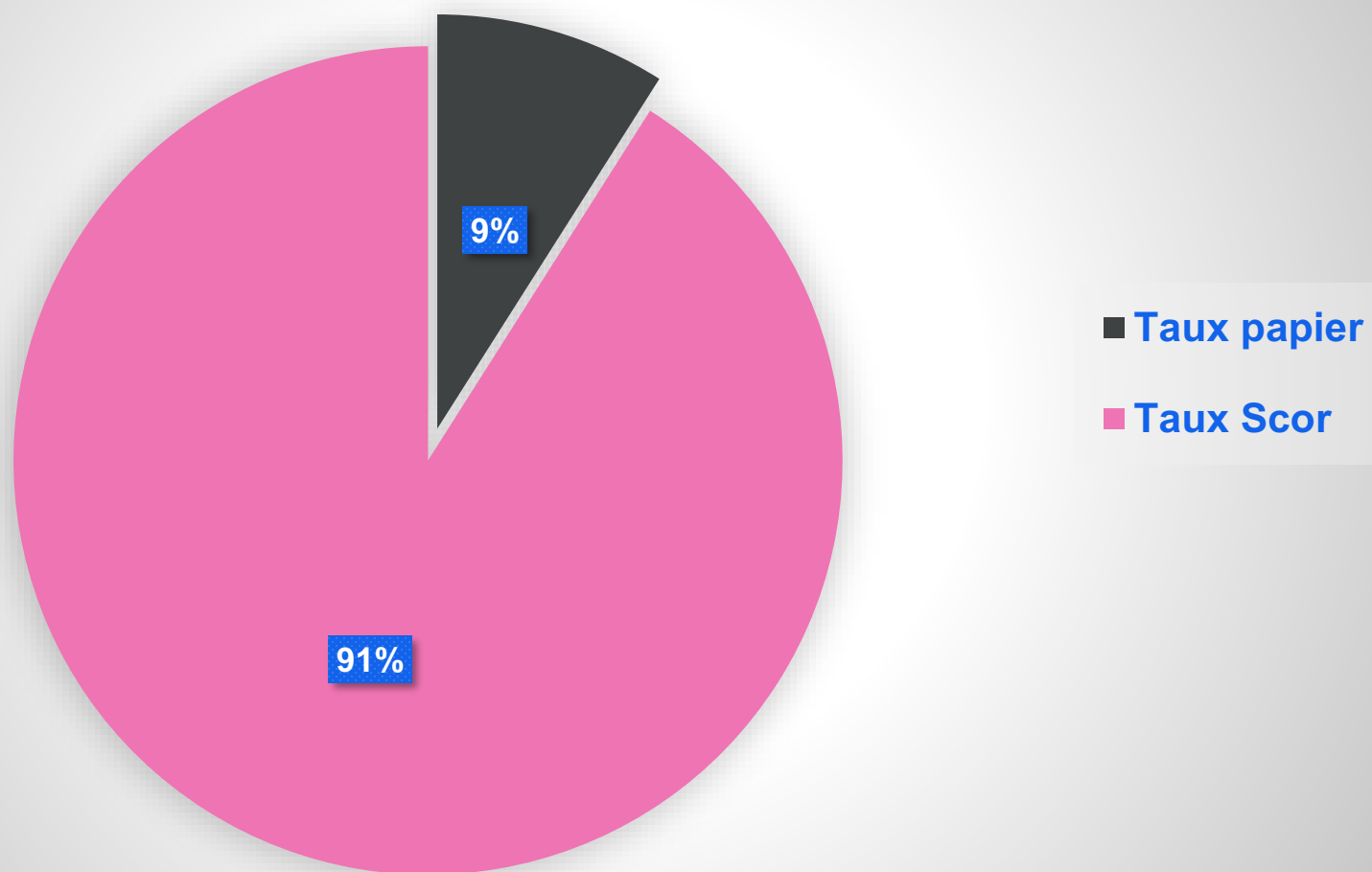
PRESTATAIRES DES PRODUITS ET PRESTATIONS (TITRE 1 ET 4)

Flux en télétransmission du 01 01 2023 au 31 08 2023



PRESTATAIRES DES PRODUITS ET PRESTATIONS (TITRE 1 ET 4)

Factures reçues du 01 01 2023 au 31 08 2023



PRESTATAIRES DES PRODUITS ET PRESTATIONS (TITRE 1 ET 4)

Principaux indicateurs

LIBELLE	AU 31 08 2023
FSE réglées dans un délai < 7 jours	100%
FSP Réglées dans un délai < 20 jours	90%
Taux de télétransmission	99%
FSP non payées suite aux rejets	2,15%
FSE non payées suite aux rejets	1,30%

07

ENQUÊTE EN DIRECTION DES BENEFICIAIRES DE VHP

DETAIL DE L'ACTION

Objectif : Vérifier la réalité de la délivrance et sa conformité à la prescription

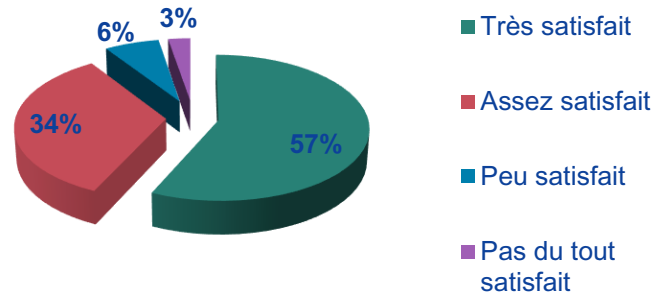
Actions mises en œuvre: Envoi d'une enquête questionnaire auprès des assurés franciliens qui ont bénéficié du remboursement d'un VHP

- Une première action avait été menée en 2022 avec 43 réponses reçus sur un échantillon de 190 assurés interrogés (22%)
- Une seconde action a démarré fin 2022 afin de consolider les résultats précédents :
 - Tranche d'âge élargie aux 20 – 85 ans + Envoi d'un questionnaire papier aux assurés qui n'ont pas autorisé l'usage de leur Email
 - **Soit 6373 assurés interrogés dont 1337 réponses reçues (21%)**

RESULTATS DE L'ENQUÊTE

CRITERES DU QUESTIONNAIRE	PRESTATAIRES DU TITRE IV	
	OUI	NON
Proposition de plusieurs fauteuils	65%	35%
Essais de fauteuils chez le fournisseur	45%	55%
Essai du fauteuil chez soi avant commande	55%	45%
Préférences demandées par le fournisseur	72%	28%
Ergothérapeute rencontré	46%	54%
Mesures prises	80%	20%
Devis fourni	64%	36%
Signature du bon de livraison	74%	26%
Remise d'un manuel d'utilisation	78%	22%
Versement d'un acompte	15%	85%
Reste à charge	30%	70%

Le bénéficiaire est-il satisfait de son fauteuil roulant?



91% de satisfaction / 9% d'insatisfaction

PRINCIPAUX MOTIFS D'INSATISFACTION

Critique du fauteuil	Trop volumineux, trop lourd, difficile à manœuvrer seul, compliqué à stocker, roues inadaptées pour les sorties, fauteuil trop large qui ne passe pas les portes ou l'ascenseur
Manque de choix	Fauteuil imposé, aucun choix laissé, pas de possibilité d'essai, manque d'info pour choisir en fonction des besoins
Qualité du fauteuil et du SAV	Pièces défectueuses, pannes arrivées rapidement, problème de réglages, et temps d'intervention trop long

Côté GDR: Des actions d'accompagnement avec rappels de bonnes pratiques sont prévues

Côté LCF: Enquête en cours pour un fournisseur (8 réclamations sur 12 Q reçus; actes fictifs et prescriptions pré-remplies confirmés)

08

POINTS DIVERS

MERCI DE VOTRE ATTENTION